

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 14 juillet 2011, tenue à 19h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents:        Monsieur Régis Sirois                maire suppléant  
                              Madame Myleine Gauthier        conseillère, siège numéro 2  
                              Monsieur Georges Roussel        conseiller, siège numéro 3  
                              Monsieur Robin Deschênes        conseiller, siège numéro 4  
                              Madame Nathalie Plante        conseillère, siège numéro 5  
                              Monsieur Gino Dugas                conseiller, siège numéro 6

Monsieur Alain Carrier, maire, est absent, absence motivée.

**Les membres présents forment quorum.**

**Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.**

**Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.**

**Le maire suppléant récite la prière.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 11-07-160    Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.
2.    Abrogation des résolutions no. 11-06-119 et no. 11-07-151
  3.    Achat d'un camion échelle-Regroupement incendie Mont-Joli
  4.    Période de questions
  5.    Levée de la séance

Adoptée

**2. ABROGATION DES RÉOLUTIONS NO. 11-06-119 ET NO. 11-07-151**

- 11-07-161    Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanime des conseillers d'abroger les résolutions portant les numéros 11-06-119 et 11-07-151.

Adoptée

**3. ACHAT CAMION ÉCHELLE – REGROUPEMENT INCENDIE MONT-JOLI**

- 11-07-162    Sur la proposition de monsieur Gino Dugas, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici participera financièrement à l'achat d'un camion échelle pour le regroupement en incendie pour une dépense maximale de 500 000 \$, taxes en sus. De plus, la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici ne participera pas financièrement dans le futur projet d'agrandissement de la caserne de la Ville de Mont-Joli. Éventuellement, le regroupement incendie fournira un camion auto pompe usagée âgée de moins de 11 ans à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici et celui-ci pourra être garé dans notre caserne sans que celle-ci ne soit modifiée, et ce, d'ici l'an 2014.

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11-07-162 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 28.

Adoptée

---

Régis Sirois, maire suppléant

---

Marielle Dionne,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Régis Sirois, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Régis Sirois, maire suppléant